

Procédure d'autorisation d'une démolition

Règlement régissant la démolition
d'immeubles de l'arrondissement du Sud-
Ouest

Les critères d'évaluation

- L'état du bâtiment
- La valeur patrimoniale du bâtiment
- Le projet de remplacement ou réaffectation du sol

Cheminement d'une demande de permis de démolition

DÉMOLITION – 2985 Saint-Patrick	
· Dépôt de la demande de permis de démolition;	17 août 2009
· Présentation au Comité consultatif d'urbanisme pour avis préliminaire;	25 août 2009
· Avis public dans un journal et affichage sur le site au moins 10 jours avant la séance publique du Comité;	3 septembre 2009
· Réception des oppositions dans les 10 jours de la publication de l'avis;	13 septembre 2009
· Transmission des oppositions au Comité;	
· Tenue de la séance publique d'étude des demandes de démolition;	22 septembre 2009
· Décision motivée du Comité;	
· Délai de 30 jours permettant à tout intéressé d'interjeter appel;	
· Après le délai et s'il n'y a pas appel, émission du permis	23 octobre 2009

Procédure d'autorisation d'une démolition

Pour de plus amples informations

Arrondissement Le Sud-Ouest

Division du Greffe
872-3431

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
872-1943